

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°50-CC/2013/CCDS CREATION DE L'EMPLOI DE DIRECTEUR DES RESSOURCES

Séance du 27 décembre 2013

L'an deux mil treize et le vingt-sept décembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion de la CCDS à Kourou, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE, Président.

Titulaires Présents :

MM. Robert PUTCHA, William LAZZAROTTO, Bruno APOUYOU,
MM. Jean-Claude MADELEINE, Mme France CLET-COURAT,

Titulaires Absents :

Annick LEVEILLE, René-Serge HORTH, Charles RINGUET, Alain MICHEL, , Nadège NADEAU
Cornélie SELLALI-BOIS BLANC, Jocelyn BRIAIS, Daniel MANGAL, Jean-Christian GABRIEL, François MINFIR, Conrad RINGUET, Karine ZULEMARO, Françoise CAMON, Jean-Marie TORVIC, Adelson MAGLOIRE

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,
Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;
Vu l'avis favorable du bureau du 17/12/2013 ;
Vu le PV de Carence de la réunion du conseil communautaire du 23/12/2013

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,
- Article 2 : **DÉCIDE** de créer l'emploi de Directeur des Ressources - à temps complet
- relevant de la catégorie A de la filière administrative
- dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux et au grade d'attaché
- Article 3 : **FIXE** le niveau de rémunération à l'indice brut compris entre 442 et 588.
- Article 4 : **PREVOIT de recourir** à un non titulaire si cet emploi n'était pas pourvu par un fonctionnaire.
- Article 5 : **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de la CCDS.
- Article 6 : **AUTORISE** le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente..

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 20
-Nombre de conseillers présents : 5
-Pour : 5
-Contre : 0
-Abstention(s) : 0

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique le 27 décembre 2013
Pour extrait et certifié conforme



Le Président,
Jean-Claude MADELEINE

